

Montréal, le 29 janvier 2004.

Transmission par courrier électronique

M. André Harvey,
Président
Commission du BAPE sur le
Projet éolien du mont Miller

Objet : Note de précision

Monsieur le président,

Vous trouverez ci-jointe une note de précision visant à expliquer le contexte de réalisation de notre mémoire (votre cote DM-12). Afin d'éviter que ce contexte soit interprété autrement que par son caractère académique, nous souhaitons vivement que cette note et la présente soient jointes au mémoire.

Espérant le tout conforme, nous vous transmettons nos salutations distinguées.

Nicolas Bozon
Louise Fecteau
Étienne Frenette
Nicolas Matter

P.J. Note de précision

Audiences du BAPE sur le projet éolien du mont Miller
Note de précision concernant le contexte de réalisation du mémoire DM-12

Ce mémoire est le fruit d'un travail de fin de session réalisé dans le cadre du cours *Évaluation des impacts environnementaux* (ENV7110) donné à l'UQAM à la session d'automne 2003. En voici les instructions¹

«*Travail de fin de session*

Objectif :

L'Objectif poursuivi et 1) d'analyser une étude d'impact réelle et récente afin d'en comprendre l'organisation et la validité et 2) de présenter et de justifier son travail en public.

Formation des équipes :

Chaque équipe sera formée de 3-4 étudiant(e)s, de préférence issu(e)s de champs disciplinaires différents afin de pouvoir faire une analyse aussi complète que possible des différents aspects de l'ÉIE choisie (le choix de l'étude est à la discrétion de l'équipe).

Mise en situation :

Votre firme (équipe) se voit confier par une organisation sérieuse et reconnue un mandat de contre-expertise sur le rapport d'étude d'impact (de votre projet) déposé auprès du BAPE (ou d'un autre organisme similaire). Le mandat stipule clairement que votre analyse doit porter essentiellement sur deux aspects : la validité de la méthodologie générale utilisée par le promoteur et la pertinence des méthodes spécialisées. Il ne s'agit pas pour vous d'analyser ni la justification du projet ni la conformité aux directives du ministère, l'organisation s'en chargeant elle-même.

En pratique...

Méthodologie générale : vous devez vous assurer que les composantes nécessaires à la réalisation d'une étude d'impact complète (par exemple, identification des activités et des éléments environnementaux, système de cotation, méthode d'agrégation, domaines de référence...) sont présentes, que ce soit de façon explicite ou implicite, les discuter (c'est-à-dire émettre une opinion d'expert sur leur pertinence, leur validité et leur présentation) et proposer des alternatives si nécessaire. Vous devez aussi porter un jugement global sur l'ensemble de la méthodologie.

¹ Extrait du plan du cours ENV7110 donné à l'automne 2003

Méthodes spécialisées : vous devez choisir un certain nombre de méthodes spécialisées utilisées dans l'étude d'impact en fonction des expertises de votre équipe (et en fonction de l'ampleur de l'étude d'impact) et suivre une démarche similaire à celle utilisée pour la méthodologie générale. »

L'équipe était composée de :

- Nicolas Bozon, diplômé de 1^{er} cycle en sociologie pour les aspects humains ;
- Louise Fecteau, diplômé de 1^{er} cycle en administration, pour les aspects généraux ;
- Étienne Frenette, baccalauréat en géologie, pour les commentaires sur le milieu physique ;
- Nicolas Matter, diplômé de 1^{er} cycle en biologie, pour l'analyse du milieu biologique